

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLÉGÈS

Conseillers en exercice : 23
Présents : 22
Représentés : 00
Votes pour : 22
Votes contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 25 septembre 2026

Objet : Recrutement sur emploi non permanent d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

N°2026-10-01-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Sandrine DESSAUD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article 332 – 23 1°,

Recrutement au sein du service périscolaire

Eu égard au nombre d'enfants accueillis au sein du service périscolaire / ALSH en ce début d'année scolaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint d'animation et aura pour mission de participer à la surveillance des enfants sur les temps périscolaires (pause méridienne, accueil périscolaire du matin et du soir, accueil des enfants au sein de l'ALSH), du 02 novembre au 18 décembre 2026, à raison de 20h30 hebdomadaires.

Cet agent contractuel sera rémunéré par référence à l'indice brut 367 / indice majoré 366 (conformément au décret 2023-312 du 28 juin 2023), du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, décide le recrutement, sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

– D'un adjoint d'animation à temps non complet (20h30 hebdomadaires)
dans les conditions énoncées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès le 1^{er} octobre 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

